paroles d'exil

la newsletter de Parcours d'exil

Numéro 7 - Janv. / Fév. / Mars 2010

Photo : Pierre Duterte

Edito

Ce n'est pas fêtes pour tout le monde : Edito triste

Noël, nouvel an, moments de ripailles, moments de retrouvailles, bye 2009 vive 2010… Bonne année, bonne santé !

Voilà venue l'époque des moments partagés en famille.

Il est difficile d'imaginer que même dans les foyers d'accueil, même dans les endroits rendus aussi accueillants que possibles, aussi chaleureux et bienveillants que faire se peut, ce sont souvent pour les patients que nous recevons, et en particulier pour les mineurs isolés, des moments de détresse.

Moments où l'on se rappelle. Moment où reviennent les bons souvenirs qui font ouvrir la boîte aux mauvais, qui font afficher l'écran "c'est fini".

Moments où s'entrechoquent les bons souvenirs, les souvenirs de ce qui n'est plus, la triste réalité.

Comment imaginer que même sous les cotillons, les guirlandes, face aux bougies, des parents puissent être joyeux quand leurs enfants, ou certains d'entre eux, sont au pays dans l'incertitude, sans nouvelles, seuls, tous seuls ?

Le 17 décembre, j'ai reçu un texto d'un mineur isolé, très isolé en province, me disant " c'est vous l'unique famille qui me reste " . À quelques jours des fêtes (est-ce un hasard) quel touchant message.

Quel cri de solitude !

Qu'il doit être difficile à 17 ans, venant seul d'Angola, en se retrouvant " seul " dans un pays "inconnu", de voir arriver les fêtes. De voir les "autres", à l'école, dont les parents contrôlent les bulletins trimestriels, achètent un sapin, prévoient d'aller ici ou là etc. etc…

Peut-être faut-il accepter ce qui nous semble insupportable : le droit à la tristesse, le droit au repli sur soi pour les fêtes, même si ce sont les fêtes. Justement parce que ce n'est plus fête ! Et que faire semblant serait insultant pour ceux qui ne sont pas (plus) là.

Oui, j'ai passé de bonnes fêtes, mais je les ai passées avec dans un coin de mon esprit une place pour tous ces patients courageux, tous ces gamins et gamines hors du commun que j'ai la chance de rencontrer tous les jours, une pensée admirative pour leur courage, un espoir que pour eux aussi dans les années à venir ce sera l'occasion de fêtes en famille.

Regardons vers demain avec espoir…

"L'avenir à chaque instant presse le présent d'être un souvenir." (Louis Aragon. *Hourra l'Oural*)

Dr. Pierre Duterte
Médecin Directeur

HAÏTI

Suite au drame haïtien, d'anciens patients de ce pays sont venus "déposer" un peu de leur souffrance en urgence au centre de soins. Cela a permis aux patients suivis en thérapie de verbaliser leurs angoisses, leur détresse et les reviviscences qu'ont ravivées les images terribles que nous avons reçues.

Dr. D. P.

SOMMAIRE

Edito #

Ce n'est pas fêtes pour tout le monde : Edito triste **Page 1**

Focus #

Evénement : Table ronde du 14 décembre 2009 **Page 2**
Faut-il juger les enfants soldats ?

Communication #

Parcours d'exil au cinéma **Page 4**

Activités #

"Confusion des sens" pour le groupe insertion **Page 4**

Appel à témoins #

Les autorités allemandes qui ont arrêté Ignace Murwanashyaka recherchent des témoins ... **Page 4**

M. François Zimeray, ambassadeur pour les Droits de L'Homme
et M. Amady Ba, Chef de Section de la Coopération Internationale à la Cour Pénale Internationale

Evénement : Table ronde du 14 décembre 2009

Faut-il juger les enfants soldats ?

Le 14 décembre dernier, Parcours d'exil organisait en partenariat avec La Voix De l'Enfant, et sous le haut parrainage de messieurs Bernard Kouchner, Ministre des Affaires étrangères et européennes et Hervé Morin, Ministre de la Défense, une table ronde sur le thème des enfants soldats.

A l'occasion des 20 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, nos deux organisations ont choisi cette année symbolique pour lever le voile sur un sujet tabou, trop souvent passé sous silence par les Etats et méconnu du grand public.

"Le sujet est ambivalent, suspect, il fait peur, mais c'est un sujet essentiel" a déclaré M. Zimeray, ambassadeur pour les Droits de l'Homme, lors de son discours inaugural. "En tant qu'avocat, j'avais été appelé par la Cour Pénale Internationale (CPI) pour assister un ex enfant soldat soupçonné d'exactions en RDCongo. Une expérience forte. J'ai partagé pendant 10 jours son quotidien, ses émotions, ses pensées… En rentrant vers Paris, **je voulais sauver une victime et non plus défendre un criminel.**"

En effet, si la situation internationale concernant l'utilisation des enfants dans des conflits armés reste alarmante, notamment en Afrique, le regard que leur portent nos sociétés et leur réintégration reste un enjeu majeur.

Stigmatisés, ils sont le plus souvent rejetés à cause de leur lourd passé. Même s'ils ont commis des atrocités, "ces enfants sont des victimes avant tout. Ils restent les victimes de l'erreur des adultes." a rappelé le Dr. Duterte lors de l'ouverture.

Martine Brousse, directrice de La Voix De l'Enfant s'est interrogée, quant à elle, sur "le silence des politiques sur le sujet" et sur les raisons pour lesquelles "ce thème n'était pas une priorité de l'Etat français."

Rappelant ainsi que notre pays était doublement concerné par cette problématique. Tout d'abord par le fait qu'aucune prise en charge spécifique n'est prévue lors de l'accueil sur notre territoire des ex enfants soldats.
Ensuite parce que la France, est également confrontée aux enfants soldats lors de son engagement dans des conflits armés. "Que font les soldats français en Afghanistan devant des enfants soldats ? Comment réagir face à ces enfants et comment organiser leur réhabilitation, comme le fait Parcours d'exil ?" a-t-elle conclu.

En réunissant juristes, psychiatres et militaires, autour d'une même table, **tout l'enjeu de la conférence était d'apporter aux professionnels et aux instances nationales et internationales des éléments concrets permettant d'aborder la question de la réinsertion des ex enfants soldats dans sa globalité** ; à la fois sous l'angle juridique et médico-psychologique.
Une nécessité, comme l'a souligné Thierry Choubrac pour qui "il est indispensable d'avoir une approche multidisciplinaire".

Pédopsychiatre au CHU de Béziers et expert de terrain, M. Choubrac a fait un point sur les traumatismes dont souffrent les ex enfants soldats et les différentes pistes de prise en charge et de réintégration possibles. Il a notamment insisté sur la nécessité de former et d'accompagner les équipes au niveau local, notamment dans le cadre des programmes dit de DDRR (Désarmement, Démobilisation, Réhabilitation et Réinsertion)[1].

Mais si le constat et les solutions sont connues, les financements manquent cruellement, comme l'a reconnu M. Zimeray. "Nous finançons beaucoup d'ONG qui sur le terrain travaillent à la réhabilitation des enfants soldats. (...) mais avec des moyens limités face à des besoins illimités. (…) Pour aider les ex enfants soldats une fois démobilisés, il faudrait une ingénierie fine et développée et des moyens énormes. C'est malheureusement dans les pays où l'Etat est le plus faible, le plus incapable de se positionner que ces faits ont lieu." a-t-il ajouté.

Concernant la responsabilisation, si la culpabilité des adultes ne fait aucun doute, Kevin Bermudez, Psychologue et expert de terrain, rappelle que **sous certaines conditions, le jugement des ex enfants soldats peut avoir des effets réparateurs** et peut leur permettre de tourner la page.

"Les enfants doivent être accompagnés et préparés à raconter leur histoire devant un tribunal," explique-t-il. "Mais **ce travail doit être fait en collaboration avec la population qui doit être prête à les accueillir**. Enrôlés très jeunes, pour la plus part, les ex enfants soldats ne connaissent rien d'autre que le combat et ne savent pas comment se comporter avec les gens qui les considèrent comme des barbares."

Avis partagé par M. Amady Ba, Chef de Section de la Coopération internationale à la Cour Pénale Internationale qui déplore la difficulté pour ces enfants sans éducation de pouvoir prendre conscience de leurs actes. "Ma conviction personnelle est que l'on ne peut pas déconnecter le problème de l'enfant africain de la question de l'école, de la faim, etc.", explique-t-il. "La solution n'est pas de punir l'enfant mais d'arriver à mesurer sa capacité de discernement **dans un contexte de pauvreté, de manque d'éducation, etc … Où est la lumière du discernement dans ces conditions ?**"

Concernant la CPI, M. Amady Ba précise qu'elle est extrêmement vigilante concernant le respect et la protection des enfants. Il précise que le bureau du Procureur dispose de "viviers de professionnels donnant des avis extrêmement éclairés" , que les enquêteurs suivent des formations, appliquent un code de conduite et des mesures visant à protéger les enfants témoins ou impliqués directement ou indirectement dans les procès (soins médicaux, utilisation du huis clos, dépositions enregistrées, etc…)

Malheureusement, **on ne peut que regretter que la CPI ne soit pas mandatée pour traiter les cas d'ex enfants soldats et garantir ainsi leurs droits.** Dans la majorité des cas, ils sont détenus dans des conditions souvent inhumaines et dégradantes, et sont jugés par des juridictions militaires sans aucun respect de leur statut d'enfant et en totale infraction avec les articles 3 et 37 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Sur ce sujet, les interventions d'Emmanuel Decaux et de Kathia Martin Chenut,[2] ont permis de faire un point exhaustif et de constater que la Communauté Internationale avait considérablement étoffé son arsenal juridique dans le domaine de la lutte contre l'utilisation des enfants soldats.

Si la CPI ne peut prendre en charge le cas des ex enfants soldats, M. Amady Ba ajoute qu'elle joue cependant un rôle majeur dans la prévention et la dissuasion. Il rappelle que **l'enrôlement d'enfants de moins de 15 ans est un crime de guerre** (article 8 du statut) et que même âgé de 18 ans, la volonté de l'enfant n'est pas un argument de défense des recruteurs : "la Cour dans sa décision de 2007 a bien réaffirmé que le consentement des parents ou le fait que les enfants aient rejoints le groupe armé ne relève pas les recruteurs de leurs responsabilités", explique-t-il.

Mais il ajoute que si la tâche est immense là aussi, les moyens restent limités et que " Le Bureau a uniquement la responsabilité des crimes les plus graves", laissant un pan important de criminels non poursuivis. "Il est difficile de collecter les informations," précise-t-il. "Ne disposant pas de services de police ou de gendarmerie, la CPI ne peut protéger les victimes et arrêter les tortionnaires sans un réel soutien diplomatique."

Ainsi, M. Amady Ba plaide pour "une synergie et l'interaction de tous nos efforts : états, ONG, etc... pour développer des projets publics de prise en charge des enfants laissés pour compte."

Avis partagé par Philippe Ryfmann, avocat au Barreau de Paris, Professeur et Chercheur associé au Département de Science Politique de la Sorbonne. Pour lui, "la réponse à la question est déjà pliée : non il ne faut pas juger les enfants soldats!" et **leur prise en charge doit être ancrée dans le contexte local et intégrer la dimension culturelle du pays.**

Martine Brousse & Pierre Duterte
présentant les recommandations

"Dans plusieurs cultures, à 14 ans on est considéré comme adulte," précise-t-il.

"Attention à ne pas résumer la question des enfants soldats à un enrôlement de force", ajoute-t-il. "Dans son discours prononcé aux Nations Unies, l'ex enfant soldat Ismael Ba a déclaré qu'il avait rejoint l'armée parce qu'il avait faim et pour venger sa famille".

Enfin, M. Ryfman, **met en garde contre une vision dogmatique** et propose de s'inspirer de ce qui a été fait dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants pour trouver des solutions adaptées au contexte. Dans beaucoup de pays, "les enfants sont pour les parents des acteurs économiques fournisseurs de revenus. La question du travail des enfants a donné lieu à une certaine évolution. Nous sommes sortis d'un système binaire où l'on pensait que les enfants ne devaient jamais travailler pour trouver des solutions adaptées comme la réduction des horaires ou le développement d'écoles à l'usine."

Proposition qui, si elle a suscité quelques réactions, de la part de Martine Brousse et de la salle, a permis de montrer la complexité du sujet.

Constat partagé par les militaires, comme l'a reconnu le Général Patrick Mairé, Magistrat, Chef de la division des affaires pénales militaires, pour qui l'utilisation d'enfants soldats "remue beaucoup de choses comme l'éthique ou le sens moral qui ne sont pas évidents de gérer lors de la confrontation."

Face à l'évolution des conflits qui mettent de plus en plus des militaires en confrontation avec des milices, des groupes para militaires ou des kamikazes, pour lui, "C'est la formation et l'éthique qui font la différence".
Face à des enfants soldats, le militaire "est coincé entre la volonté de protéger ses hommes mais aussi d'éviter les engagements armés."

Riche en débats et en témoignages souvent forts, cet événement a permis d'enclencher une vraie dynamique de réflexion et d'élaborer des propositions qui ont été présentées et discutées à l'issue de la journée par Martine Brousse et Pierre Duterte.
Ces recommandations, en cours de finalisation, seront prochainement remises aux instances nationales et internationales.

Elles visent trois objectifs :

- ✔ Lutter contre « l'utilisation » des enfants dans les conflits armés,
- ✔ Définir un cadre juridique qui lors de poursuites pénales, respectera le mineur sujet de droit.
- ✔ Mettre en place un dispositif d'accompagnement pour favoriser la réintégration des enfants soldats.

Tout au long de cette journée, l'enfance et l'humain étaient au cœur des discussions. Mais à l'heure où certains posent la question de l'identité nationale et débattent du port de la Burqa au risque de voir ressurgir de vieux démons xénophobes, la table ronde du 14 décembre dernier, était aussi l'occasion d'interpeller les politiques pour que cesse l'hypocrisie de nos Etats, parties prenantes des conflits dont sont victimes ceux qui, justement, arrivent chez nous pour trouver refuge. Si on parle d'enfants soldats, n'oublions pas que la France est le 3ème exportateur d'armes dans le monde derrière les Etats-Unis et la Russie !

Résonne encore dans nos mémoires le cri émouvant de Lucien, ancien enfant soldat: "N'est-il pas temps de penser à la cause qui a fait que ces enfants se sont retrouvés dans les mains de ces seigneurs de guerre ? Les juger n'y changera rien. **La cause de toutes ces douleurs est politique !"**

David Martinez
Parcours d'exil

[1] Dans le cadre de missions de maintien de la paix ou de la gestion des sorties de conflits, les programmes de DDRR constituent, pour la communauté internationale, et en l'occurrence pour l'Organisation des Nations Unies, un outil qui permet de favoriser la réintégration des ex enfants soldats dans la société. Ces programmes sont coûteux (environ 1500 €/enfant) et difficiles à mettre en place. Ils se décomposent en 4 phases. Le Désarmement, la Démobilisation (cassure avec les groupes armés), la Réhabilitation (période d'accompagnement médico, psychologique et éducatif des ex enfants soldats), la Réinsertion (reprise d'une activité professionnelle et réintégration au sein de la société)

[2] **Emmanuel Decaux**, Professeur de droit à Panthéon-Assas / Membre de la Sous-commission des droits de l'homme des Nations Unies / Vice-président de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme - **Kathia Martin Chenut**, Chaire « Etudes juridiques comparatives et internationalisation du droit » au Collège de France.

Communication

Parcours d'exil au cinéma

Lancement d'une campagne nationale dans 300 salles de cinéma.

Grâce à la générosité de nombreux partenaires, Parcours d'exil, bénéficiera à compter du 3 février prochain d'une campagne cinéma sur l'ensemble du territoire.

Réalisé bénévolement en mars dernier par la jeune équipe de **Sofiaprod** (cf. Newsletter n°4), le spot de Parcours d'exil, sera visible dans sa version longue de 30 secondes dans plus de 300 salles pour une durée de 3 semaines sur 2 réseaux de diffusion.

"C'est une opportunité exceptionnelle pour Parcours d'exil qui sans le soutien de nombreux partenaires n'aurait jamais eu l'occasion de " s'offrir " une campagne d'une telle envergure pendant la période de l'année où les salles sont les plus fréquentées !" explique David Martinez, en charge de la communication. On estime en effet que plus de 300.000 spectateurs verront le spot.

Pour cette campagne qui équivaut à un budget de près de 66.000 €, l'association tient tout particulièrement à remercier les studios **Cinephase** et la société **Dolby** pour le mixage et la mise en conformité du son et toutes les personnes qui ont accepté de travailler bénévolement sur ce projet.

Appel à témoins

Les autorités allemandes qui ont arrêté Ignace Murwanashyaka recherchent des témoins susceptibles de les aider dans leur enquête.

Arrêté avec son adjoint au mois de novembre dernier en Allemagne, le chef de la milice FDLR (Forces Démocratiques de Libération du Rwanda) Ignace Murwanashyaka est soupçonné de crimes de guerre et crime contre l'humanité commis dans l'Est de la République démocratique du Congo (RDC).

Selon le parquet fédéral allemand de Karlsruhe, Ignace Murwanashyaka, serait soupçonné d'avoir tué plusieurs centaines de civils entre janvier 2008 et juillet 2009, d'avoir commis des viols, d'avoir pillé et incendié de nombreux villages, d'avoir déporté en partie leurs habitants et d'avoir recruté de force de nombreux enfants-soldats.

Il serait également soupçonné de blanchiment d'argent et de diriger depuis l'Allemagne une organisation terroriste.

Sollicité par les autorités allemandes pour les aider à recueillir et centraliser des témoignages directs ou indirects des exactions commises par Ignace Murwanashyaka, le centre de réhabilitation allemand de Bochum nous demande de les aider dans cette tâche.

Toute personne susceptible de pouvoir contribuer à l'enquête allemande et faire en sorte que les crimes commis par Ignace Murwanashyaka ne restent pas impunis est priée de prendre contact avec Parcours d'exil.

Hercend's Dantesse
Stagiaire à Parcours d'exil

Activités

"Confusion des sens" pour le groupe insertion

Le 17 décembre dernier, Parcours d'exil proposait aux patients du groupe Insertion une sortie à **l'Espace Culturel d'art contemporain Louis Vuitton**, pour terminer l'année dans une idée de beauté, de rêve et d'imagination autour d'une exposition de jeunes artistes **"la confusion des sens".**

Après l'avoir préparée en amont avec Nicole Blanchoud et Amparo Laserna, la visite de cette exposition a finalement été une surprise pour nous tous.

Loin du musée du Louvre, du musée Guimet ou du musée d'Orsay que nous avions déjà visité et de l'art classique en général, nous sommes allés ensemble, 12 patients et 3 accompagnants découvrir un lieu magnifique, qui domine Paris, et des artistes dont les créations pourraient nous déconcerter mais aussi nous émerveiller.

Cette visite était guidée par Aurélia Bismuth, responsable des ateliers jeune public et par Marie-Ange Moulonguet directrice de l'espace. Nous avons fait une sorte de promenade dans le décor de ces œuvres pour terminer par un atelier autour du CIEL de Laurent Saksick, un morceau de ciel qu'il nous restitue d'une façon magique et...technique aussi.

Nous avons terminé par un goûter dans la magnifique cuisine de l'espace autour de thé, café, et chocolats.

Moments joyeux partagés avant de se quitter rue Bassano et de se donner rendez-vous en 2010.

Nous remercions **l'Espace Culturel d'art contemporain Louis Vuitton** pour cet accueil chaleureux et cette heureuse initiative.

Yves Llobregat
Parcours d'exil

Paroles d'exil est une publication trimestrielle de Parcours d'exil, association loi 1901 reconnue de bienfaisance. Siège : 26 rue de Cronstadt 75015 Paris - Tél : 01 45 33 31 74
Site Internet : www.parcours-exil.org - E-mail : contact@parcours-exil.org - Directeur de la publication : Pierre Duterte - Coordination : David Martinez - Ont collaboré à ce numéro : Hercend's Dantesse, Pierre Duterte, Yves Llobregat, David Martinez, Hélène de Rengervé - Maquette : Parcours d'exil - Crédits photos : Parcours d'exil - Impression : Nouveau Concept Numérique, 2 rue Castagnary 75015 Paris - Dépôt légal : à parution - ISSN : 1964-9770 - Tirage : 500 ex.

Ce document a été réalisé avec l'assistance financière de la Commission européenne. Les points de vue qui y sont exposés reflètent l'opinion de l'association Parcours d'exil et de ce fait ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de la Commission européenne.